

Résolution du Conseil 96-02

Diffusion générale

C/96-00/RES/01/Rev.6

ORIGINAL : ANGLAIS

Toronto, le 2 août 1996

Coopération dans le domaine de la conservation des oiseaux en Amérique du Nord

Le Conseil,

CONSIDÉRANT qu'il existe plus d'un millier d'espèces d'oiseaux en Amérique du Nord, et que plus de 250 espèces d'oiseaux migrateurs dépendent des différents écosystèmes du Canada, des États-Unis et du Mexique;

SENSIBLE au fait que nombre de ces espèces et leurs habitats ont besoin de mesures de conservation;

RECONNAISSANT l'importance économique de plus en plus grande des activités liées aux oiseaux tel que l'observation et le nourrissage des oiseaux, de même que l'écotourisme;

CONSCIENT que bien que certains groupes d'oiseaux soient visés par des traités bilatéraux conclus par les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), il est nécessaire d'intensifier les efforts faits pour assurer leur conservation;

RECONNAISSANT que les Parties ont conclu diverses ententes pour protéger les oiseaux, comme le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et le programme du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental;

PRENANT ACTE, en s'y appuyant, du travail accompli par divers organismes des secteurs public et privé, comme le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion de la faune et des écosystèmes, et *Partners in Flight*, lesquels ont relevé, documenté et exprimé l'importance que revêt la conservation des oiseaux et ont entrepris des initiatives en ce domaine;

PRENANT APPUI sur le projet de la Commission de coopération environnementale (CCE) intitulé *Coopération dans le domaine de la conservation des oiseaux nord-américains*, et sur les efforts que celle-ci déploie pour faciliter l'établissement d'un réseau nord-américain de zones importantes pour la protection des oiseaux;

INSISTANT sur la nécessité d'élaborer des stratégies communes en vue de protéger les oiseaux en Amérique du Nord, et ce, en conformité avec la législation, les programmes et les besoins socio-économiques de chaque Partie;

Par les présentes :

RÉITÈRE son engagement vis-à-vis de la conservation des oiseaux en Amérique du Nord;

RECONNAÎT que *Long Point* (en Ontario, au Canada), le *Carricito del Huichol* (à Jalisco, au Mexique) et la *San Pedro Riparian Conservation Area* (en Arizona, aux États-Unis) ont été désignés par des experts, d'après des critères que reconnaît la CCE, comme sites d'importance pour la conservation des oiseaux nord-américains;

ENCOURAGE les Parties à l'ANACDE à prendre en considération ces trois zones comme sites pilotes en vue de la mise au point d'efforts concertés destinés à préserver ces zones ainsi que d'autres, qui sont indispensables à la conservation des oiseaux en Amérique du Nord

CONSTITUE un groupe de travail, dont le mandat est joint en annexe, et qui est formé de deux représentants de chaque Partie et d'un représentant d'une organisation non gouvernementale de chaque pays, dans le but de fixer, dans un délai de 12 mois et de concert avec le Secrétariat de la CCE, une stratégie et un plan d'action établis selon des buts définis, des objectifs et des méthodes de conservation des oiseaux en Amérique du Nord.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL :

(S) Carol M. Browner

Carol M. Browner
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

(S) Julia Carabias

Julia Carabias
Gouvernement des États-Unis du Mexique

(S) Sergio Marchi

Sergio Marchi
Gouvernement du Canada